



Paroisse Saint Melaine  
aux Carrefours Pacéens

## CHARGES PAROISSIALES 2024

Madame, Monsieur,  
Chers paroissiens,

Vous le savez, l'Eglise catholique ne peut subvenir aux besoins de sa mission que grâce à la générosité de ses membres. Chaque année, en février, le diocèse vous sollicite pour le denier de l'Eglise qui couvre les charges liées à la vie des prêtres.

En ce mois de Mai, nous faisons appel à vous pour nous aider à subvenir aux **charges paroissiales**. Depuis 2019, elles sont impactées par le fait que les paroisses doivent couvrir 100 % des charges concernant les laïcs en mission ecclésiale, le secrétariat.

Nous sommes conscients de l'augmentation du coût de la vie pour tous, il en est de même pour les frais de fonctionnement de la paroisse.

Nous nous permettons, malgré tout, de faire appel à votre générosité.

Merci de ce que vous faites et continuez à faire pour la vie de notre Eglise. Merci aussi à tous ceux qui ont répondu généreusement en 2023.

Un reçu fiscal (indépendant de celui du denier) sera envoyé à toute personne imposable qui en fera la demande, permettant une réduction de votre impôt à hauteur de 66% de votre don.

Vous pouvez aussi faire un don en ligne en allant sur le site du Diocèse de Rennes :

<https://jedonne-rennes-catholique.iraiser.eu/saint-melaine-carrefours-paceens/~mon-don? cv=1>

Avec notre prière, notre amitié et nos remerciements,

*Père Bernard SEBILLET, curé*  
*Père Dominique TESSIER, Père Etienne CHARRIER, Père René DERSOIR*



TALON à RETOURNER AVEC VOTRE DON



**Non :**

**Prénom :**

✘ Adresse :

✘ E-mail :

Offrandes pour les charges paroissiales :

Chèque

Espèces

Reçu fiscal demandé :

Oui

Non

À remettre à la quête ou dans la boîte aux lettres des Presbytères de Montgermont, Vezin-le-Coquet ou de la Maison Paroissiale : 8, rue du Père Grignon de Montfort – 35740 Pacé